



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : cadastre

Question écrite n° 42899

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes qui se font jour parmi les personnels du cadastre à propos des projets de restructuration envisagés entre les services du cadastre et de l'Institut géographique national, suite à la parution du rapport Lengagne. Les personnels des services cadastraux souhaitent que soient confirmées leurs missions topographiques foncières et fiscales. Pour cela, il souhaite que l'Etat ne se désengage pas de sa mission de service public et dégage les moyens nécessaires au bon fonctionnement du service public cadastral. Il lui demande de bien vouloir lui confirmer les intentions des pouvoirs publics en la matière et la volonté du Gouvernement de maintenir un véritable service public du cadastre.

Texte de la réponse

Le cadastre aujourd'hui comporte 6 000 agents, qui remplissent deux missions : une mission d'assiette et de recouvrement des impôts fonciers et une mission topographique. Ces deux missions sont indispensables pour l'Etat et pour les collectivités locales. Il n'est pas question de les remettre en cause mais, au contraire, de les conforter. Et c'est le sens de la réflexion qui est actuellement menée par la direction générale des impôts pour adapter les procédés actuels aux nouvelles technologies. Aucun projet n'a été arrêté à ce jour. Les décisions qui seront prises renforceront la mission cadastrale, et les élus seront précisément informés de la teneur et des conséquences de ces décisions.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42899

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1384

Réponse publiée le : 29 mai 2000, page 3262